

BELLO FLASH

EDITION DE MAI 2023

ANIMATIONS ET VIES ASSOCIATIVES

L'association **fêtes et traditions** organise les **fêtes Jeanne d'Arc le dimanche 7 mai**. Cérémonie à 11h00 place Jeanne d'Arc. Repas sur réservation préalable à partir de midi dans la pâture rue Henri Martin. Village médiéval avec présentation des métiers anciens (instruments de médecine médiévale, travail du cuir, calligraphie, tissage, frappe de monnaie, travail de la laine), animation jeune chevalier avec remise de diplômes, fabrication de cotte de mailles et d'encre à base de végétaux, atelier petit bâtisseur, atelier du cirier pour la fabrication de bougies. Spectacle équestre à partir de 14h30. Initiation à la cavalerie. Buvette toute la journée. Les animations sont gratuites, venez nombreux !

L'association des **donneurs de sang** organise un **parcours santé le samedi 13 mai après-midi**. Inscription à partir de 13h45 au local associatif rue de Ponchaux. Trois parcours de marche sont proposés : 12km (départ à 14h00), 6km (départ à 14h15) et 4km (départ à 14h30), ainsi qu'un parcours VTT (départ à 14h15). Pour éviter tout soucis, l'association n'admet pas les randonneurs accompagnés de chiens. L'association recherche des bénévoles pour ce jour-là.

L'association organise également une **collecte le sang le mercredi 31 mai à la salle polyvalente de 14h à 18h**. Une campagne d'affichage et une distribution de flyers auront lieu prochainement. Merci de privilégier les rendez-vous pour éviter les attentes.

L'**ORPEA** de Beurevoir organise sa **kermesse le 3 juin**.

CEREMONIE DU 8 MAI

La **cérémonie du 8 mai** en commémoration de la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale aura lieu à **11h00 devant le monument aux morts place Charles de Gaulle**.

IMPÔTS LOCAUX 2023

Le conseil municipal a voté les taux des impôts locaux :

- Eau : 1€40 le m³ et assainissement : 1€40 le m³ – inchangés par rapport à 2022
- Taxe foncière sur le non bâti : 32,70 % – inchangée par rapport à 2022
- Taxe foncière sur le bâti : 14,07% + 31,72% – **baisse de 3 points par rapport à 2022**

Le taux municipal de taxe foncière sur le bâti était de 16,56% en 2000, il a été augmenté à 17,07% en 2001 et maintenu à ce taux jusqu'en 2022. En 2023, il passe à 14,07%. A cela s'ajoute la part départementale, greffée au taux municipal, mais récupérée en partie par l'état (31,72%).

Cela représente environ 30000€ d'impôts en moins, soit une baisse d'environ 50€ par foyer.

Cette baisse de l'imposition des bellovisiens a été permise par la bonne santé financière de la commune, qui pour la première fois de son histoire a présenté en 2022 un bilan financier (recettes – dépenses) de plus d'un million d'euros, tout en gardant des dépenses d'investissement élevées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VERMANDOIS

La communauté de communes du pays de Vermandois a décidé d'augmenter la fiscalité locale : la taxe foncière sur le bâti passe de 0,038% à 0,152% (x4, même si le taux était très bas). De nouveau, la fiscalité sur les ordures ménagères augmente : +12% sur l'abonnement de base, +6% sur l'abonnement en fonction de la taille du foyer, +6% pour les 10 enlèvements annuels (au lieu de 12 enlèvements autrefois). Soit une hausse sur votre facture annuelle de plus de 6%... Encore une fois, rares sont les maires qui s'y sont opposés (Beaurevoir, Bony, Prémont, ...)

PERSONNEL COMMUNAL

Cécilia Denis et Sébastien Héry cessent leur emploi à la mairie. Nous les remercions pour le travail effectué, et leur souhaitons une bonne continuation !

PROPRETE DU VILLAGE

Les employés municipaux nettoient régulièrement la voie publique, mais la commune n'a pas les moyens d'assurer un entretien permanent. Avec le retour du beau temps et des mauvaises herbes, il est rappelé que l'entretien des trottoirs doit être réalisé par les propriétaires ou locataires riverains de la voie, au regard de leur habitation. Le nettoyage concerne le balayage, le désherbage et le démoussage des trottoirs et caniveaux.

INFORMATIONS DIVERSES

La commune peut désormais recevoir les **paiements par carte bancaire**. Paiement possible pour la location de la salle des fêtes ou les tickets d'accueils périscolaires.

Demandes d'urbanisme : en papier (mairie) ou en ligne sur <https://sve-ccpv.sirap.fr>

Permanence du député Julien Dive en mairie, le lundi 5 juin à 17h30, sans rendez-vous.

INFORMATIONS DIVERSES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : le lundi de 16h à 17h30 et le mercredi de 14h30 à 16h.

CONSULTATIONS PMI : lundi 15/05/23 de 9h30 à 12h00, rue de la poste.

CAMPING-CAR FRANCE SERVICES : mardi 09/05/23 et jeudi 25/05/23 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, à la mairie (prise de rendez-vous au 03.23.09.50.51).

MAISON DE L'EMPLOI / PLIE / AVES : mardi 09/05/23 de 9h à 10h30, en mairie

RAMASSAGE BACS : prochaines collectes les **jeudis 04/05/23, 18/05/23 et 01/06/23**.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE JONCOURT : du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 13h à 18h.

DECHETS VERTS : le mercredi et le samedi, de 14h à 16h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : du lundi au vendredi de 8h à 12h. Rencontre avec les élus possible en dehors de ces horaires sur rendez-vous.